Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20261030-2026_07_03-DE

COMMUNE DE TEILLAY
Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS -

L'an deux mil vingt six, le 5 juin à 20h15, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de Mme Florence DROUIN, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 1er juin 2026.

Etaient présents: F. DROUIN, V. FECAMP, F. RIO, V. LOUAZEL, F. GERARD, I. ROUYER, V. MUSSARD, M. LEVEQUE, A. BRARD, F. SORAIS, K BOUCHARD.
Etaient absents excusés: Maud DUCHENE (Pouvoir à F. SORAIS), Sarah REVAUD (pouvoir à F. DROUIN),
Etaient absents: Sabina MIGNOT, Vincent MELLET

Mme Véronique LOUAZEL a été élue secrétaire.
Quorum réuni

N° 2026-07-03
AVENANT N°2 : LOT 12 – PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION SARL GENEVE – MARCHE PUBLIC de « Réhabilitation d'un bâtiment communal en boulangerie et 2 logements » :

Vu le Code de la commande publique,
Vu le marché public initial ayant pour objet « Lot 12 : « Plomberie chauffage ventilation » attribué à la société SARL GENEVE, notifié le 19/05/2025 pour un montant initial de **71 030,11€ HT** soit **85 236,13€ TTC** ;
Vu le projet d'avenant n°2 annexé à la présente délibération, ayant pour objet : Travaux dans l'espace laboratoire et douche »,

Vu l'incidence financière de cet avenant :

- Montant initial du marché : 71 030,11 € HT
- Montant des avenants précédents : - 45,55 € HT
- Montant de l'avenant n° 2 : **- 495,69 € HT** soit une variation de 0.70 % par rapport au montant initial diminué de l'avenant n°1.
- Nouveau montant total du marché : **71 480,25 € HT** soit **85 776,30 € TTC** ;

Considérant que la modification envisagée est rendue nécessaire pour la bonne exécution de l'ouvrage ;
Considérant que cet avenant ne bouleverse pas l'économie générale du marché et n'en change pas l'objet ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'avenant n°2 au marché public de Lot 12 : « Plomberie chauffage ventilation » attribué à la société SARL GENEVE
- Autorise Madame La Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférant ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026, à la section investissement, chapitre 23 article 2313.
- Autorise le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces contractuelles, administratives et comptables s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
La Maire,

MAIRIE DE TEILLAY ★ 35 - ILLE-ET-VILAINE ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Florence DROUIN.